

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°198

décembre 2001

Site Internet : <http://aguilcourt.ifrance.com>



Le Mot du Maire

Dans quelques jours, nous allons définitivement abandonner l'usage du Franc pour l'Euro.

Cette nouvelle monnaie va induire un changement important dans notre vie quotidienne : toutes nos références quantitatives en matière de prix vont être divisées par 6,55957 .. !!.. alors que bon nombre d'entre nous faisons encore référence à ces « anciens francs » au taux de conversion beaucoup plus simple à appliquer...

N'ayant pas eu, cette année, la possibilité de vous offrir un calendrier, je vous propose un convertisseur Euro-Francs simple à utiliser et qui, je l'espère, vous aidera dans l'interprétation des prix en Euro.

La commune vient d'exercer son droit de préemption sur la vente d'une des maisons de la succession TRICOT ; il y a quelques années avait été créée une Zone d'Aménagement Différée qui accordait à la commune cette possibilité. La vente des autres biens fonciers de cette succession donnera lieu a une nouvelle adjudication en raison d'une surenchère.

Notre station d'épuration souffre encore d'un dysfonctionnement au niveau des filtres à sable. L'ingénieur de la D.D.A. à qui la commune avait confié la maîtrise d'œuvre vient de refuser la réception des travaux et a mis le constructeur en demeure de solutionner le problème technique très rapidement, sous peine d'action devant les tribunaux. Heureusement, ces déconvenues n'affectent pas le fonctionnement du réseau et le service d'assainissement est assuré de façon satisfaisante.

Jean-Marc LE GOUELLEC

Les Conseillers Municipaux s'associent à moi pour vous présenter nos Meilleurs Vœux de

santé, de bonheur et de prospérité pour l'année nouvelle.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2001 – Tous les conseillers présents

INSCRIPTION DE TRAVAUX ELIGIBLES A LA D.G.E. 2002

Le Maire a donné lecture aux Conseillers d'un courrier émanant de Monsieur le Préfet de l'Aisne, et demandant l'inscription pour courant décembre, des travaux éligibles à la Dotation Globale d'Équipement.

Le Conseil Municipal a donc décidé de prévoir les investissements suivants :

- traitement de la charpente de la Mairie contre les attaques d'insectes.
- renouvellement de la photocopieuse et de l'imprimante de la Mairie.
- pose de nouvelles fenêtres sur le bâtiment communal (Bibliothèque).
- achat de mobilier pour la salle de la Mairie.

Les entreprises spécialisées seront sollicitées pour les devis.

INSCRIPTION DE TRAVAUX ELIGIBLES AU F.D.S.V. 2002

Le Maire a informé le Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Président du Conseil Général, proposant l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 20 % en plus de la subvention du Fonds de Solidarité de Voirie au taux habituel. Cette décision fait suite à la déclaration d'Aguilcourt comme Commune victime de catastrophe naturelle, suite aux inondations par remontées de nappes phréatiques du 1^{er} janvier au 31 mai 2001.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'inscrire les travaux de réfection de la rue du Moulin (de la rue Marcel Boucton à la Halte SNCF), au titre du Fonds de Solidarité de Voirie 2002. Il sera également demandé une subvention pour la partie du chemin rural menant de Merlet à Bertricourt.

SUCCESSION TRICOT

Suite à la vente par adjudication des biens immobiliers de la Succession Paulette et Alfred TRICOT, le Conseil Municipal a été informé du montant de la transaction :

maison située au 9, rue Julien Fenaux : mise à prix 240.000 F. -
vendue 240.000 F.

terrain à bâtir situé 9, rue Julien Fenaux : mise à prix : 140.000 F. -
vendu 142.000 F.

maison située au 3 rue Julien Fenaux : mise à prix 280 000 F. -
vendue 412.000 F.

En application des dispositions des articles L 213-1 alinéa 3 et R 213-5 du code de l'urbanisme, la Commune a la possibilité de se substituer aux adjudicataires et au prix des dernières enchères dans les 30 jours suivant l'adjudication, cette adjudication étant soumise pendant un délai de 10 jours au droit de surenchère.

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 20 décembre pour prendre connaissance d'une possible surenchère et pour décider de l'éventuelle application de son droit de préemption.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu du Syndicat du Collège

Monsieur Laurent FOISSY a informé le Conseil du contenu de la dernière réunion du Syndicat du Collège de Guignicourt.

Compte rendu de la C.C.C.P.

Le Maire a informé le Conseil du contenu de la dernière réunion du Conseil Communautaire de la C.C.C.P. qui s'est tenu le lundi 12 novembre à Neufchâtel.

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2001 – un conseiller absent

SUCCESSION TRICOT

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- du prix de vente par adjudication d'un immeuble bâti situé 9, rue Julien Fenaux (parcelles AB n°286 et 288) situé dans le périmètre de la Z.A.D. du Centre ; ce prix est de 240 000F.

- de l'absence de surenchère à l'adjudication du 7 décembre 2001 concernant cet immeuble

- de l'évaluation des domaines dudit immeuble en date du 19 décembre 2001 à la somme de 140 000F

- de la possibilité d'exercer un droit de préemption sur la vente de cet immeuble du fait de l'existence de la Z.A.D. du Centre, créée par arrêté préfectoral du 21 août 1996

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé :

- d'exercer son droit de préemption et d'acquérir cet immeuble au prix de la dernière enchère,
- de passer outre l'avis du service des Domaines quant à l'évaluation du bien, motivant sa décision par la volonté de la Commune d'améliorer l'offre de logements locatifs dans le bâti ancien. Le Conseil Municipal a pris en compte l'incidence de la pression foncière due à la proximité de l'agglomération rémoise sur les prix de vente de l'immobilier.

Prochaine séance : Jeudi 3 janvier 2002 à 20 h.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mlle Sabine **AUGER** et M. François **PIERRE** se sont installés depuis le mois de juillet au n° 5 du lotissement de la Terrière.

Monsieur Gilles **HOCHARD**, son épouse Hélène et leurs deux enfants Guillaume et Maximilien viennent de s'installer au 14 de la rue Marcel Boucton, dans l'immeuble qui a, pendant de longues années, abrité le café tenu par Monsieur et Madame **OLIN**. Monsieur Hochard exerce l'activité commerciale de distribution de crèmes glacées.

Nous souhaitons le meilleur accueil à tous ces nouveaux arrivants.

COLIS DE NOËL

Comme chaque année, les personnes âgées de la commune ont reçu un colis de Noël de la part du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal, au nom de tous les habitants de la commune.

Nous adressons à nos aînés nos meilleurs vœux de bonne santé et une Bonne Année 2002.

CHRONIQUE DE L'ALMA

Le samedi 22 décembre, l'association ALMA avait invité les enfants du village au cinéma : une cinquantaine de personnes ont donc pris le train pour Reims en début d'après-midi pour se rendre au cinéma Gaumont de la place d'Erlon où était projeté le film « HARRY POTTER » ; l'immense succès des ouvrages de Joanne Kathleen ROWLING auprès des jeunes et la réussite du film avaient incité les responsables de l'ALMA à faire une infidélité à Walt Disney et à son traditionnel dessin animé de fin d'année...Heureuse initiative car Harry Potter et ses deux amis ont séduit l'ensemble des spectateurs.

Le restaurant « La Lorraine » n'ayant pas pu nous accueillir, c'est au resto rapide QUICK que fut offert le goûter. Une flânerie devant les boutiques du marché de Noël permit à chacun d'attendre le train du retour.

L'association ALMA a pu offrir cette sortie aux enfants grâce aux bénéfices réalisés lors des soirées et des animations qu'elle organise tout au long de l'année...

Votre participation à ces manifestations constitue le meilleur soutien à l'association. D'avance merci.

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le Ministère de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat a édicté de nouvelles règles concernant les formulaires administratifs qui peuvent vous être demandés lors de différentes démarches.

Justificatifs de domicile supprimés :

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile . Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande...SAUF pour :

- l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité
- l'obtention d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil
- l'inscription sur les listes électorales
- l'inscription scolaire et universitaire.

Fiches d'Etat Civil supprimées :

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent pas vous être demandées, elle ne vous seront donc plus délivrées.

Pour justifier de votre état civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Certification conforme de photocopies de documents supprimées :

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original. En conséquence, les certifications ne vous seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère vous le demande.

MESSAGE DE LA FONDATION RAOUL FOLLEREAU

Samedi 26 et dimanche 27 janvier 2002

49ème Journée Mondiale des Lépreux

« *Le plus insupportable, c'est que le traitement existe.* »

La Journée Mondiale des Lépreux, créé en 1954 par Raoul Follereau, a lieu cette année les 26 et 27 janvier 2002 :

40 000 bénévoles de l' Association Française Raoul Follereau solliciteront le public à travers toute la France par des animations locales et des quêtes, afin de collecter des fonds à destination des pays touchés par la lèpre.

700 000 nouveaux cas dépistés chaque année, 1 million de malades sous traitement, 2 à 3 millions de personnes atteintes de séquelles invalidantes...la lèpre n' en finit pas de frapper.

Le plus insupportable, c'est qu'un traitement efficace et peu coûteux existe : pour 10 F on stoppe 1 contagion et 120 F assurent la guérison. Depuis 1980, 10 millions de lépreux ont ainsi été guéris.

Mais dépister la maladie, acheminer le médicament jusqu'au malade est trop cher pour ces populations en proie au sous-développement: Seule l' action de l'Association Française Raoul Follereau leur permet de combattre ce fléau : depuis plus d'un demi-siècle, elle fait reculer la lèpre grâce au soutien de donateurs. Inlassablement, sur le terrain, l'Association Française Raoul Follereau apporte le traitement dans les villages les plus reculés, forme le personnel local, informe les populations, aide à la réinsertion des lépreux guéris et soutient la recherche.

Samedi 26 et dimanche 27 janvier, pour la 49ème Journée Mondiale des Lépreux, soyons généreux et faisons bon accueil aux quêteurs de l'Association Française Raoul Follereau

Fondation Raoul Follereau

31 rue de Dantzig - 75015 Paris - Tél : 01.53.68.98.98

Internet : www.raoul-follereau.org

CCP 2929P Paris

coccinelle
M A R C H E

POITTEVIN S.A.R.L.

5, rue Alfred Barbare
02190 GUIGNICOURT

☎ 03 23 79 70 18



LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J. BEGUIN - J.M. LE GOUELLEC - G. MILLART